



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

P 06

Retour sur la
152^e assemblée
générale annuelle

P 20

Consultation au DSQ :
des limites
à ne pas franchir

P 24

Comment me
présenter comme
pharmacien ?

VOL. 13 N° 02
HIVER 2024

L'INTERACTION

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC



Faire de ses patients

**des partenaires
à part entière**

La gestion privée pour les pharmaciens

Des conseils intègres et indépendants
pour une planification financière réussie.

Achat et vente
de pharmacie

Solutions
d'investissement

CELIAPP et achat d'une première propriété

Fiscalité

Planification
successorale



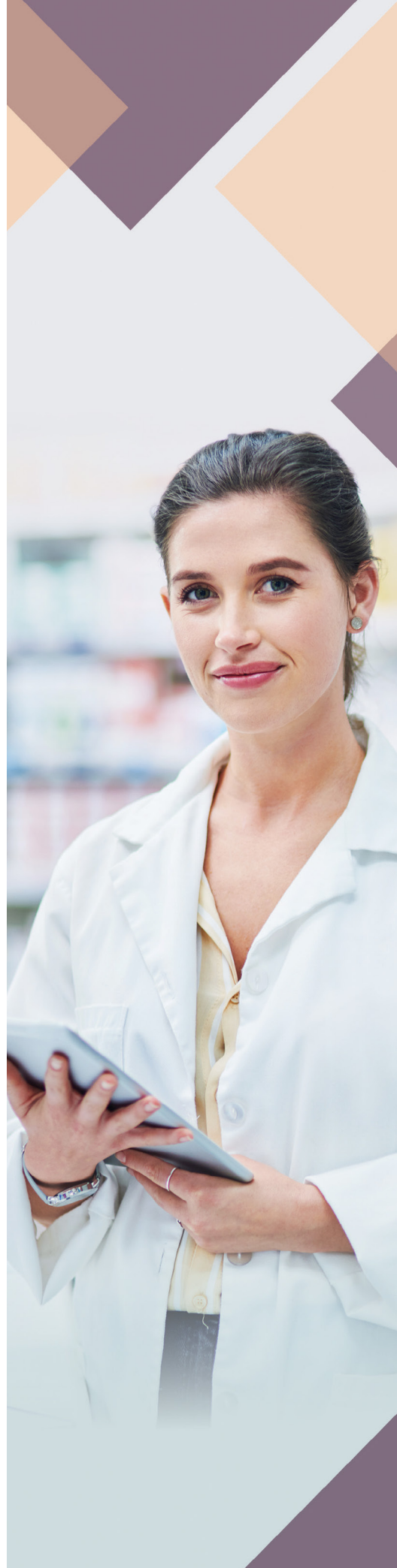
Actionnaire de fdp
depuis 1988

Contactez un conseiller fdp



Visitez-nous au
fdpgp.ca

Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.





LA CRÉDIBILITÉ PROFESSIONNELLE

Par Jean-François Desgagné

Chaque année, c'est avec une certaine fierté que je constate les résultats de sondage sur la confiance qu'accorde le public aux pharmaciens. En 2022, ce taux s'élevait à 95 %, rien de moins ! Et c'est quelque chose que l'on doit au travail exemplaire que nous faisons tous au quotidien. Aux yeux de nos patients, nous sommes accessibles et fiables, quel que soit le milieu dans lequel nous travaillons. Nous sommes présents pour écouter, pour expliquer, pour conseiller et pour accompagner. Nous sommes soucieux de toujours bien faire notre travail en élargissant sans cesse nos connaissances et en maintenant nos compétences à jour grâce à la formation continue.

Enfin, nous tenons parole : lorsque nous nous engageons à prendre la personne en charge, à assurer un suivi auprès d'elle, nous le faisons. C'est quelque chose dont les patients nous savent gré, et qui explique que cet indice de confiance se maintienne si haut d'année en année. Nos paroles sont suivies d'actes ; notre engagement envers nos patients ne fait aucun doute.

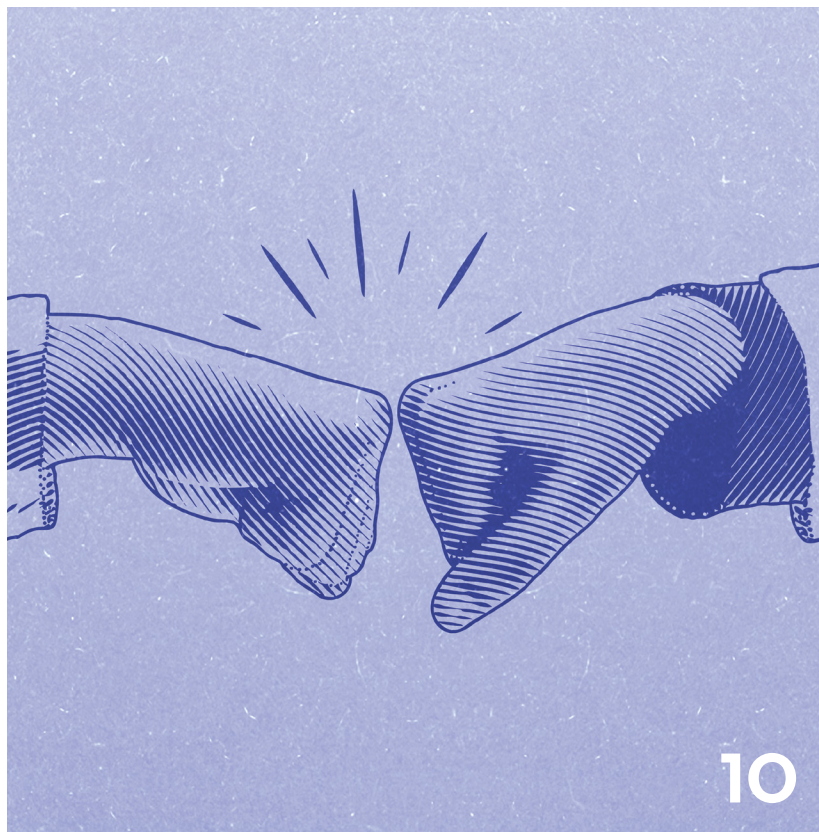
Il nous faut prendre garde,

cependant ! Comme l'écrivait Jean-Paul Sartre, « la confiance se gagne en gouttes et se perd en litres ». Penser qu'elle est acquise serait une erreur d'appréciation. Au contraire, elle est éprouvée à chaque consultation que nous effectuons, et c'est la raison pour laquelle il est important de toujours accueillir nos patients de manière adéquate, et ce, quelle que soit leur situation (itinérance, toxicomanie, etc.). On rapporte que, face au roi Charles IX qui lui demandait « j'espère bien que tu vas mieux me soigner que les pauvres ? », le chirurgien Ambroise Paré aurait répondu : « impossible, Sire, car je soigne les pauvres comme des rois ! ». En tant que professionnels de la santé, c'est une maxime dans laquelle nous devons nous reconnaître en permanence au cours de nos interventions, afin de cultiver cette confiance et de la voir fleurir.

Cette crédibilité est en outre une belle opportunité pour s'engager davantage encore en matière de santé publique. On constate déjà que notre expertise est reconnue et recherchée, que l'on nous fait de plus en plus

intervenir dans des conférences et les médias. Sur les réseaux sociaux, les pharmaciens sont aussi présents et écoutés, mais il y a encore tellement à faire ! Le public prête foi à nos paroles : profitons-en pour rendre accessibles nos connaissances et faciliter l'implication du patient dans son traitement.

Pour un pharmacien, c'est nettement plus sécurisant de traiter une personne qui pose des questions, qui comprend pourquoi elle reçoit tel ou tel médicament, et qui sera donc capable de réagir en cas de problème. J'attends donc avec impatience de voir comment les pharmaciens s'engageront davantage sur ces plateformes, là où ils peuvent toucher un large public. À quand une série de balados sur l'oncologie que l'on mettrait à la disposition des patients commençant une chimiothérapie pour les aider à comprendre leur traitement, les accompagner, les soutenir ? Grâce au crédit dont nous jouissons à l'heure actuelle, nous avons l'occasion de créer un cercle vertueux de confiance et de partenariat avec nos patients, qui améliorera l'efficacité des traitements que nous prescrivons, alors saisissons-la ! ◀



FAIRE DE SES PATIENTS DES PARTENAIRES À PART ENTÈRE

► ÉDITORIAL

- 3** La crédibilité professionnelle

► ACTUALITÉS

- 6** Retour sur la 152^e assemblée générale annuelle
- 7** Bienvenue aux 56 nouveaux pharmaciens !
- 9** Les trois billets du président

► DOSSIER

- 10** Faire de ses patients des partenaires à part entière
- 12** Des patients qui font partie de l'équipe
- 15** Un partenariat pour la santé mentale
- 17** L'expertise des patients : un moteur pour la recherche

► ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

- 20** Consultation au DSQ : des limites à ne pas franchir

► PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 22** Le bien-être au travail : un outil de rétention efficace
- 24** Comment me présenter comme pharmacien ?



26 Question de pratique

Que faire lorsque vous n'avez pas la quantité totale nécessaire d'un médicament pour préparer une ordonnance?

28 Le petit monde de Clément

► REGARD SUR LA PHARMACIE

29 Portrait de pharmacien

Alexandre Campeau Calfat : polypharmacie et déprescription

L'INTERACTION

ÉDITEUR

Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6
Téléphone : 514 284-9588
Sans frais : 1 800 363-0324
Courriel : communic@opq.org
www.opq.org

RÉDACTRICE EN CHEF

Julie Villeneuve

COORDONNATRICE

Julie Villeneuve

COLLABORATEURS À CE NUMÉRO

Guyline Bertrand, Mariam Guirguis, Guillaume Leduc, Katia Vo

GRAPHISME

www.gbdesign-studio.com

RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Roy

PUBLICITÉ

Normand Lalonde, CPS Média
Téléphone : 450 227-8414, poste 310
nlalonde@cpsmedia.ca

Poste publication 40008414

Dépôt légal, 4^e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1918-6789

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe plus de 10 000 pharmaciens. Plus de 7 000 d'entre eux exercent à titre de salarié ou de propriétaire dans plus de 1 900 pharmacies communautaires et plus de 1 600 pratiquent au sein des établissements publics de santé du Québec. Près de 900 pharmaciens œuvrent notamment à titre d'enseignant ou pour des organismes publics, associatifs ou communautaires.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-François Dégagné

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. La reproduction d'extraits est autorisée pour usage à l'interne seulement avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte original. Toute autre demande de reproduction doit être adressée à la Direction des communications de l'Ordre par écrit. Ce document est disponible en ligne au www.opq.org

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo, procédé sans chlore, FSC® recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

RETOUR SUR LA 152^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LA 152^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DE L'ORDRE A EU LIEU LE 19 OCTOBRE DERNIER. PLUS DE 200 MEMBRES ONT ASSISTÉ À L'ÉVÉNEMENT QUI S'EST DÉROULÉ À DISTANCE.

Il s'agissait d'une première pour notre président, Jean-François Desgagné, qui a présenté le bilan des activités de son prédécesseur, Bertrand Bolduc. Ce fut aussi l'occasion pour lui de faire part de sa priorité pour son mandat : s'assurer que la bienveillance envers le public et les membres soit au cœur des orientations futures de l'Ordre.



L'AGA a permis aux membres de prendre connaissance des principaux dossiers traités au cours de l'année dont, entre autres, l'impact des nouvelles activités professionnelles sur l'organisation du travail, la planification de la main-d'œuvre, le Plan santé, l'arrivée des technicien(ne)s en pharmacie sur le marché du travail et l'indépendance professionnelle.

Pendant l'AGA ont également été présentés par Manon Lambert, directrice générale, les résultats de la consultation sur la cotisation et les états financiers de l'Ordre. Les membres ont approuvé la *Politique de rémunération des administrateurs, membres de comités et groupes de travail* de l'Ordre, l'ajustement de l'échelle salariale du président et la nomination de la firme PricewaterhouseCoopers comme auditeur de l'Ordre pour l'exercice financier 2024-2025. ◀



EN SAVOIR PLUS

Pour tout savoir sur les activités de l'Ordre pour l'année 2022-2023, consultez le **rapport annuel** disponible dans la section « Documentation » de notre site Web.

BIENVENUE AUX 56 NOUVEAUX PHARMACIENS!

Abdalla, Sanaa
Adamou Oumarou, Hanatou
Ahmed, Abdelrahman
Alfakih, Ali
Aliosmanov, Denis
Baccar, Nader
Badrieh, Dinaly
Baraka, Yasmina Hidayet
Boing, Susana
Bordeleau, Benjamin
Côté, Jean-Philippe
Côté, Roxane
Couture, Gabriel
Dede, Irène
Demers, Marianne

Dorvil, Michée
Fakhry Nassif Zaki, Yvette
Farag, Rasha
Farkouh, Rezkalla
Faucher, Camille
Fiore, Jason
Gagnon, Anne-Marie
Godin, Marie-Pier
Hamrouni, Chahrazad
Han, Philip
Ieropoli, Massimo
Jansezian, Annie
Jeandupeux, Etienne
Kahi, Nancy
Krid, Nourredine-Nassim

Lapierre, Anne-Sophie
Laverdière, Jean
Lbova, Olga
Legault, Pénélope
Lounas, Louiza-Manel
Ma, Yu
Mariage-St-Onge, Jezabel
Moreau, Julien
Muscari, Umberto
Nguyen Thi Bich Hang, Lucie
Nuhu, Cindy
Nunez Alva, Alissa Krystell
Omary, Sara
Pinard, Arianne
Qasim, Abu-Obaydah

Quach, Kyanna
Régimbald, Annick
Samaan, Tiffany
Say, Lina
Shanoor, Salime Nazaraly
Soliman, Sally
Terbaoui, Nesrine
Verreault, Grégory
Wang, Annie
Yeats, Aniko
Yun, Minbong



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES PHARMACIENS SALARIÉS DU
QUÉBEC

À l'APPSQ, on écoute vos préoccupations et
on défend vos intérêts devant les instances
professionnelles et gouvernementales.

Bâtissons ensemble la pharmacie de demain !

Les avantages d'être membre



Assistance juridique



Enquête salariale



Soupers conférences
et congrès



Outils cliniques

Adhérez
maintenant
appsq.org





Profitez de notre offre de formations diversifiée et adaptée à vos besoins

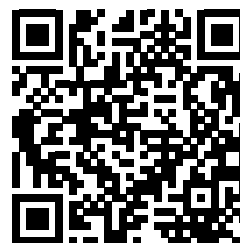
pour compléter vos 40 heures d'activités de formation obligatoires d'ici le 31 mars 2024!



À distance à votre rythme

- **Nanoprogramme 2 - Protéger la santé des aînés: l'objectif de l'expert en pharmacothérapie**
- **Nanoprogramme - Les soins pharmaceutiques axés sur le rétablissement en santé mentale**
- **Autoformation - Épilepsie pédiatrique: osez vous impliquer!**
- **Rediffusion du Symposium 2023 - Gérer le changement un pas à la fois: un facteur clé de succès!**

Apprenez-en davantage sur les différentes formations et **inscrivez-vous dès maintenant!**



À distance synchrone

- **Formation Évaluation clinique du patient: la douleur chronique chez l'adulte**

LES TROIS BILLETS DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT DE L'ORDRE, JEAN-FRANÇOIS DESGAGNÉ, S'EST RÉCEMMENT EXPRIMÉ SUR PLUSIEURS SUJETS D'ACTUALITÉ EN LIEN AVEC LA PHARMACIE. VOICI UN BREF RETOUR SUR CES PRISES DE PAROLE.

LA PUBLICITÉ DES MÉDICAMENTS

L'industrie pharmaceutique recourt de plus en plus au marketing pour promouvoir la vente de médicaments d'ordonnance. La loi canadienne encadre déjà la pratique, mais l'apparition des médias sociaux et des influenceurs mettent en lumière les limites des lois actuelles. On peut difficilement envisager une interdiction totale de ces publicités; ce serait complexe au plan législatif. Le meilleur rempart contre cette situation sont les professionnels de la santé eux-mêmes et leur intégrité.

Pour lire le texte au complet : opq.org/blogue

LA SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

La Semaine mondiale de l'allaitement maternel a été célébrée du 1^{er} au 7 octobre derniers en Amérique du Nord. Jean-François Desgagné en a profité pour lancer un message à ses collègues.

« Comme professionnel(le)s de la santé, nous devons l'encourager et accompagner les femmes qui sollicitent notre aide sur le sujet. [...] Parfois, nous péchons par excès de prudence dans nos réponses, car nous ne voulons pas prendre le risque de mal les conseiller si nous ne sommes pas absolument certains des informations que nous transmettons. C'est pourquoi j'appelle tous mes collègues à profiter de cette semaine pour se former en matière d'allaitement [...] »

Pour lire le texte complet : opq.org/nouvelles

LA RENTRÉE ÉTUDIANTE DE 2023

La rentrée des étudiants a donné l'occasion de s'adresser aux étudiants, aux nouveaux diplômés et aux pharmaciens.

Aux jeunes diplômés : « Notre profession a considérablement progressé depuis 30 ans, et votre rôle, ce n'est pas de dire "quel chemin parcouru!", mais plutôt "comment peut-on faire pour encore améliorer les choses, pour mieux accompagner et impliquer nos patient(e)s dans leur traitement, pour être plus efficaces?" Je vous le dis franchement : le meilleur est à venir. Et quand je vois la qualité des nouvelles et nouveaux pharmacien(ne)s qui commencent à exercer, je suis admiratif, et confiant pour notre futur. »

Pour lire le texte complet : opq.org/nouvelles

FAIRE DE SES PATIENTS DES PARTENAIRES À PART ENTIÈRE

Par Francis Hébert-Bernier – 37^e AVENUE

12

DES PATIENTS QUI FONT PARTIE DE L'ÉQUIPE

15

UN PARTENARIAT POUR LA SANTÉ MENTALE

17

L'EXPERTISE DES PATIENTS :
UN MOTEUR POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

Les patients ont une connaissance approfondie de leur situation et une perspective unique sur le système de santé. Pour mieux intégrer ces connaissances à leur pratique, de nombreux pharmaciens forment des partenariats avec leurs patients, fondés sur une relation d'égal à égal. Mais comment cela peut-il fonctionner concrètement ? L'interaction a exploré la question.



DES PATIENTS QUI FONT PARTIE DE L'ÉQUIPE

Par Francis Hébert-Bernier – 37^e AVENUE

Bien des pharmaciens font appel à une nouvelle conception du patient pour les aider à raffiner leur pratique : celle du patient-partenaire. Cette approche leur permet de s'ouvrir à des perspectives nouvelles et d'augmenter la réussite des traitements.



Crédit photo : Steven Lelham

« Le pharmacien ou la pharmacienne est expert de la maladie et des médicaments. Moi, je suis expert de ma vie et de ce que les pilules font à mon corps quand je les prends. Ensemble, on essaie de trouver un équilibre. »

– Luc Vigneault

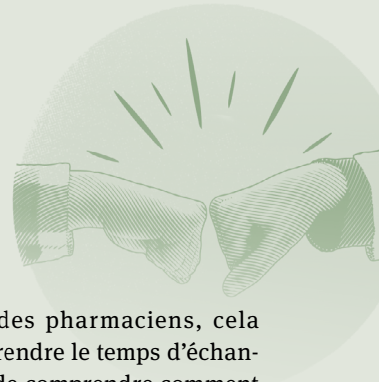
Cela fait déjà quelques années que les professionnels de la santé cherchent à intégrer davantage les patients et leurs expériences dans l'élaboration de leurs soins, mais on pousse cette démarche beaucoup plus loin quand on commence à parler de partenariat avec les patients, fait remarquer Isabelle Tardif, directrice générale adjointe et secrétaire du Collège des médecins du Québec (CMQ).

« C'est une évolution qui s'est faite sur plusieurs années; on a commencé à placer le patient au centre des soins, puis avec les patients-partenaires, [les patients] deviennent des membres de l'équipe à part entière », explique-t-elle.

UN CHANGEMENT DE PERSPECTIVE

Sur le plan de la pratique, considérer les patients comme des partenaires, c'est donc d'abord et avant tout accepter qu'ils participent activement aux décisions, précise Marie-Pierre Gagnon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en technologies et pratiques en santé.

C'est par conséquent établir une relation mutuelle dans laquelle patient et soignant apprennent les uns des autres et dans laquelle les professionnels de la santé acceptent que le patient ne voit pas toujours les choses de la même façon que lui. « Ce n'est pas évident; ça demande beaucoup d'humilité parce qu'il faut accepter de se remettre en question, de s'ouvrir à ce que ça peut apporter », signale-t-elle.



Du point de vue des pharmaciens, cela implique d'abord de prendre le temps d'échanger avec les patients, de comprendre comment ils vivent au quotidien avec leur médication, explique Luc Vigneault, un patient-partenaire qui a travaillé avec des pharmaciens dans plusieurs projets de recherche et dans des projets éducatifs. Et ensuite de laisser le patient décider des buts qu'il vise à accomplir avec son traitement et des moyens à déployer pour y arriver, précise-t-il.

« Le pharmacien ou la pharmacienne est expert de la maladie et des médicaments. Moi, je suis expert de ma vie et de ce que les pilules font à mon corps quand je les prends. Ensemble, on essaie de trouver un équilibre », résume-t-il.

Pour que cette relation fonctionne, il faut de grands efforts des deux côtés, fait observer Marie-Pierre Gagnon.

Pour le patient-partenaire, cela implique d'apprendre beaucoup de choses sur sa maladie, ses traitements, etc. Il doit s'informer, faire des lectures de la même façon que les professionnels de la santé pour ensuite être capable de faire des choix éclairés. Pour le pharmacien, cela veut dire prendre le temps de guider le patient dans sa démarche d'apprentissage, de lui poser des questions, de répondre à celles qu'il peut avoir et de laisser le jargon de côté, résume la chercheuse.

« Ce sont de petites choses, mais qui ont un grand impact, souligne Luc Vigneault. Quand on peut s'exprimer, faire part de nos inquiétudes, de nos objectifs, et qu'on a l'impression [que le professionnel] en tient compte, ça fait toute la différence. »

PATIENTS CHERCHEURS ET GESTIONNAIRES

La contribution des patients-partenaires ne se limite pas aux seuls soins qui leur sont prodigués, ajoute Marie-Pierre Gagnon. Beaucoup vont pousser plus loin et offrir leur expérience dans un cadre plus large. Par exemple, des centaines de patients-partenaires sont à l'œuvre dans des travaux de recherche.



Plus que de simples consultants, ils contribuent à part entière dans toutes les parties de la recherche. Ils participent par exemple aux demandes de subventions, à la collecte de données, au recrutement des candidats, à la rédaction des rapports et à la diffusion des résultats. « Ils deviennent des chercheurs comme les autres, et vont devenir les coauteurs de l'étude lors de sa diffusion », indique-t-elle.

« Impliquer les patients de cette façon, cela permet d'explorer des perspectives nouvelles et des avenues auxquelles nous n'aurions jamais pensé si nous étions restés entre professionnels de la santé », souligne-t-elle.

De plus, cela permet d'éviter de concevoir des traitements qui seraient inadaptés à la réalité quotidienne de ceux qui devront y adhérer, ajoute la chercheuse. « Par exemple, on a déjà pensé à des solutions de robots conversationnels pour aider les personnes avec des troubles de santé mentale, mais les patients-partenaires sur le projet nous ont signifié rapidement que ça ne fonctionnait pas pour eux, alors on est passés à autre chose », illustre-t-elle.

De la même façon, des patients sont souvent appelés à participer de façon active à des comités de gestion ou d'orientation des soins. « C'est quelque chose qu'on fait de plus en plus avec le Collège des médecins. Les patients-partenaires apportent vraiment une valeur indéniable aux groupes de travail ; leur point de vue est vraiment enrichissant », remarque la D^{re} Isabelle Tardif.

« Les patients-partenaires apportent vraiment une valeur indéniable aux groupes de travail ; leur point de vue est vraiment enrichissant. »

– D^{re} Isabelle Tardif

UNE APPROCHE QUI FAIT TRANQUILLEMENT SON CHEMIN

En fait, le concept de patient-partenaire est pour l'instant beaucoup plus diffusé et accepté dans les cercles de recherche et de l'administration médicale que dans la pratique des soins, mentionne la directrice générale adjointe du CMQ.

« C'est de plus en plus connu et répandu, mais le concept n'est pas encore bien compris par tout le monde ; il reste beaucoup de défis à relever », soulève-t-elle.

Également, ce ne sont pas tous les corps de métier qui ont mis les cadres nécessaires en place pour bien intégrer les patients-partenaires, ajoute Marie-Pierre Gagnon. « Au moins, ils ne partent pas de zéro, ils peuvent s'inspirer de ce que les autres font, mais il faut quand même que chacune des organisations se dote de ses propres règles, adaptées à ses réalités », fait-elle remarquer.

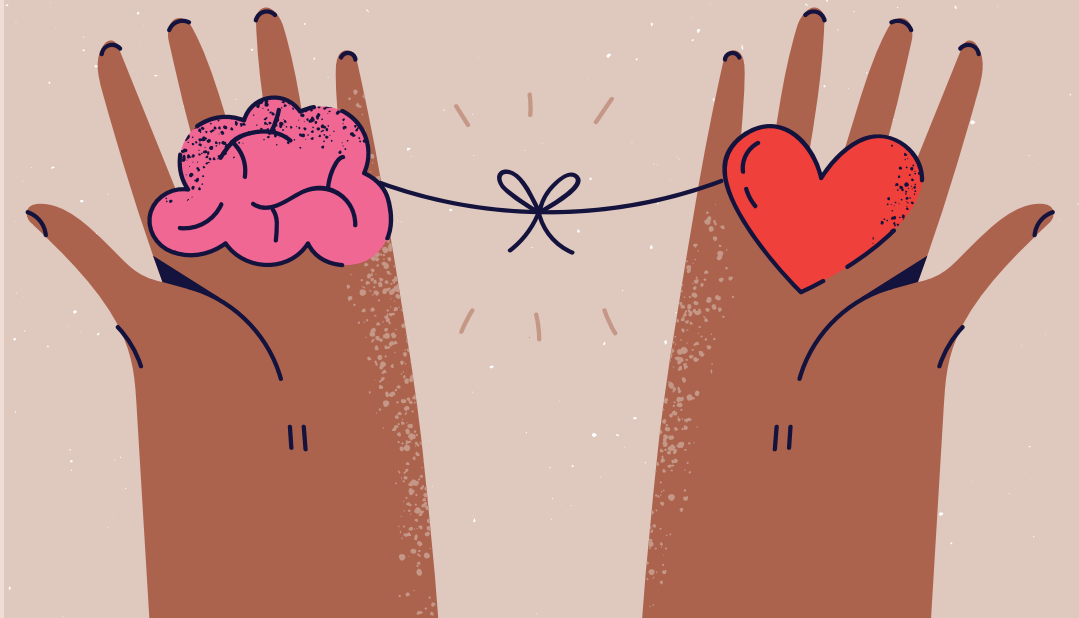
Depuis son ouverture en 2016, le Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public travaille d'ailleurs à l'élaboration et à la diffusion de tels cadres pour faciliter l'intégration des patients-partenaires dans le système de santé. Il expérimente aussi avec de nouvelles formes de collaborations pour permettre de pousser le concept encore plus loin.

Toutefois, la chercheuse rappelle qu'encore trop souvent la contribution des patients-partenaires n'est pas rémunérée, ce qui limite le nombre de personnes qui peuvent se prêter à l'expérience. « Être patient-partenaire, ça demande beaucoup de temps, de rencontres, de lectures, mais on perçoit encore trop souvent, surtout dans le milieu hospitalier, que leur rôle devrait être bénévole », dit-elle.

« Mais l'intérêt est là », spécifie Luc Vigneault. Notamment chez les pharmaciens et pharmaciennes, chez qui il sent un grand enthousiasme vis-à-vis du partenariat avec les patients. « J'ai donné des séries de conférences destinées aux pharmaciens où l'on présentait le principe et j'ai reçu plein de témoignages de gens qui m'ont dit que ça a changé leur pratique », renchérit-il. ◀

UN PARTENARIAT POUR LA SANTÉ MENTALE

Par Francis Hébert-Bernier – 37^e AVENUE



Les préjugés envers les personnes souffrant de troubles de santé mentale représentent un frein à la réussite de leurs traitements. Cette contrainte peut toutefois être évitée pour autant que leurs pharmaciens ou pharmaciennes acceptent de s'ouvrir à leur réalité en travaillant en partenariat avec elles.

La relation que Luc Vigneault entretient avec sa maladie a bien changé depuis qu'il a reçu son diagnostic de schizophrénie. « À cette époque, et dans une certaine mesure encore aujourd'hui, la médecine avait une vision plutôt pessimiste des troubles mentaux. On me disait "Vous ne pourrez plus travailler, vous n'aurez plus de famille", etc. Tu tombes en état de choc », se remémore-t-il.

Puis, il a eu la chance de rencontrer la pharma-

cienne Marie-France Demers, qui a changé la perspective de sa maladie. « Elle m'a enseigné que je suis le seul expert des effets désirables de ma médication. C'est moi qui les prends, c'est donc très important que je puisse exprimer ce que j'ai à dire », explique-t-il.

Il a ensuite commencé à effectuer des recherches sur sa condition, qui l'ont amené à se rendre compte que plusieurs des symptômes



*« La pilule est à la psychiatrie
ce que l'hostie est à l'église.
C'est une profession de foi que
tu fais et, pour continuer à y croire,
avoir un pharmacien qui t'écoute
et qui répond à tes questions,
c'est un bon début. »*

– Luc Vigneault

déplaisants qu'il subissait, comme l'acathésie, étaient en fait dus à ses médicaments plutôt qu'à sa maladie. De fil en aiguille, il est devenu patient-partenaire et il travaille maintenant avec plusieurs pharmaciens dans des projets de recherche et d'enseignement.

LA FORCE DES PRÉJUGÉS

Luc Vigneault a progressivement développé une expertise sur les effets de la stigmatisation sur les personnes souffrant d'un trouble de santé mentale. « C'est un frein majeur au rétablissement. Certaines recherches estiment que les deux tiers des personnes qui ont une maladie ou un trouble de santé mentale n'osent pas aller chercher de l'aide de peur d'être étiquetées. C'est énorme ! » souligne-t-il.

Et les pharmaciens n'échappent pas à ces préjugés. « Encore aujourd'hui, certains ne croient pas réellement à la réhabilitation, surtout dans les hôpitaux, où ils ne voient finalement que des gens en crise. Ou encore, ils nous perçoivent comme dangereux ou pas intelligents », explique le patient-partenaire.

Pour aider à enrayer le phénomène, il a commencé à travailler en partenariat avec le pharmacien Philippe Vincent. Ensemble, ils organisent des ateliers et des conférences destinés aux étudiants et aux professionnels en pharmacie.

« Essentiellement, on reprend ensemble un exercice que font régulièrement les résidents en psychiatrie. Luc joue des situations qu'il a vécues quand il avait 25 ans, et moi, j'interviens avec lui de la même façon que je l'aurais fait si j'étais à l'urgence », révèle-t-il.

En prime, certaines des techniques de communication que le pharmacien utilise dans ces ateliers ont été élaborées en partenariat avec une autre patiente-partenaire pour un article publié il y a quelques années dans la revue *Pharmactuel*.

LE RÔLE CENTRAL DU PHARMACIEN

Plus que des techniques de communication, ce que les deux hommes illustrent c'est toute l'importance du lien de confiance qui unit les patients à leur pharmacien.

« La pilule est à la psychiatrie ce que l'hostie est à l'église. C'est une profession de foi que tu fais et, pour continuer à y croire, avoir un pharmacien qui t'écoute et qui répond à tes questions, c'est un bon début », indique Luc Vigneault.

Également, un patient qui se sent respecté et écouté par son pharmacien aura tendance à se livrer davantage et à mieux transmettre ses symptômes. « Par exemple, il y a plein de gens qui abandonnent leurs traitements parce que ça leur cause des problèmes sur le plan sexuel, illustre le patient-partenaire. [...] aller voir une pharmacienne et lui dire qu'on a des problèmes sexuels, c'est très gênant ; il faut vraiment avoir confiance. »

Les pharmaciens aussi ont beaucoup à retirer de ces liens de confiance, rappelle Philippe Vincent. « En plus d'aller chercher de l'information qui nous aide dans notre travail, ça crée des liens forts. Ce sont vraiment des expériences qui nous ouvrent les yeux sur l'impact qu'on peut avoir. »

De son côté, Luc se réjouit que les choses commencent à changer, même s'il admet qu'il reste un bout de chemin à faire. « À une époque, on ne nous demandait pas notre avis ; on nous disait "Voici une pilule bleue, une pilule verte, une pilule blanche" et c'est tout. C'est beaucoup mieux aujourd'hui ! » soutient-il. ◀

L'EXPERTISE DES PATIENTS : UN MOTEUR POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

Par Francis Hébert-Bernier – 37^e AVENUE



Les patients sont souvent le mieux placés pour identifier les problèmes auxquels le système de santé fait face et proposer des solutions. Pour profiter de ce potentiel, des dizaines de projets de recherche, de groupes de travail et de comités de gestion font maintenant appel à la perspective unique offerte par les patients-partenaires.



« Le patient a vraiment participé à toutes les étapes du projet, souligne-t-elle. On a même rédigé ensemble deux articles scientifiques où il figure dans la liste des auteurs ; c'était vraiment un des chercheurs de l'équipe. »

– Marie-Pierre Gagnon



Il y a quelques années, un patient est venu au-devant de Marie-Pierre Gagnon, chercheuse spécialisée dans l'application des technologies au domaine de la santé, avec une idée. « Il se disait que sa montre intelligente collectait déjà plusieurs données sur son activité physique qui pourraient être intéressantes pour faire le suivi de son diabète avec son médecin », raconte-t-elle.

Intéressée, elle a commencé à travailler avec lui pour bâtir un projet de recherche complet et ainsi trouver des façons de concrétiser son idée et concevoir des façons d'intégrer les objets connectés dans les traitements pour que les médecins puissent faire le suivi de différentes conditions.

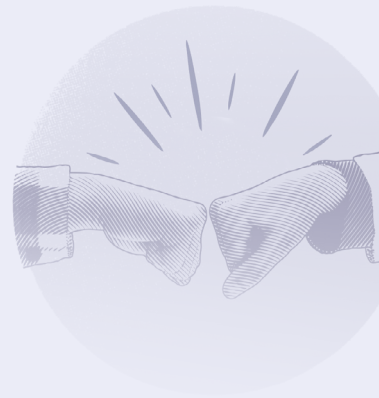
« Le patient a vraiment participé à toutes les étapes du projet, souligne-t-elle. On a même rédigé ensemble deux articles scientifiques où il figure dans la liste des auteurs ; c'était vraiment un des chercheurs de l'équipe. » De plus, ce projet a fait des petits en inspirant une série d'autres projets basés sur les capacités des objets connectés, ajoute Marie-Pierre Gagnon.

Depuis, elle essaie autant que possible d'intégrer des patients-partenaires pour renforcer ses projets de leurs points de vue uniques. « Ça aide vraiment à explorer des perspectives nouvelles auxquelles on n'aurait pas pensé comme chercheurs », fait-elle observer.

VOIR LE SYSTÈME DE SANTÉ DIFFÉREMMENT

Le Collège des médecins du Québec (CMQ) travaille aussi sur une base régulière avec des patients-partenaires dans des groupes de travail et des comités administratifs, explique la directrice générale adjointe du CMQ, la D^{re} Isabelle Tardif. « Les angles qu'ils abordent sont tellement pertinents ! On s'est rapidement rendu compte qu'on passait à côté de réflexions très intéressantes si on n'a pas la contribution des patients-partenaires », explique-t-elle.

Même que leur apport s'est avéré essentiel lorsque la pandémie a forcé l'adoption à grande échelle de la télémédecine, se souvient-elle.



« La patiente-partenaire qui travaillait au comité nous a fait réaliser plusieurs détails qui se sont avérés essentiels pour que ça fonctionne », précise-t-elle.

Par exemple, elle a mis en évidence que ce ne sont pas tous les patients qui sont à l'aise avec l'adoption de solutions technologiques et qu'il fallait donc absolument conserver des solutions complémentaires à la télémédecine pour protéger l'accès aux soins, dit la D^{re} Isabelle Tardif.

« En fait, l'apport des patients-partenaires est si important lorsqu'on parle d'enjeux d'accès aux soins que ce serait vraiment un grand manque s'ils ne siégeaient pas aux comités qui en traitent. Nous essayons vraiment de les intégrer aussi souvent que possible. »

De la même façon, les patients-partenaires sont particulièrement bien placés pour voir les enjeux qui peuvent survenir entre les différents corps médicaux. « Ce sont les questions qu'ils peuvent poser. Ils remettent en question nos façons de faire et, quand on tente de leur expliquer pourquoi on agit d'une telle façon, bien souvent on réalise qu'il y a quelque chose là », donne-t-elle en exemple.



DES PATIENTS EN FORTE DEMANDE

Autant dans le milieu de la recherche que dans les groupes de travail, la popularité des patients-partenaires progresse rapidement, souligne Marie-Pierre Gagnon. « C'est évident que ça demande beaucoup de changements et d'efforts pour pouvoir travailler avec des patients-partenaires, mais généralement quand on réalise tout ce qu'on peut gagner avec cette collaboration, on ne retourne pas en arrière », confie-t-elle.

Tellement qu'il n'y aurait pas suffisamment de patients pour répondre à la demande. « Nous sommes un peu victimes de notre succès, conclut-elle. Ça nous en prendrait plus, mais pour ça, il nous faut des ressources pour les former et les encadrer, donc ça percole plus lentement qu'on le voudrait, mais ça percole quand même. » ◀

« En fait, l'apport des patients-partenaires est si important lorsqu'on parle d'enjeux d'accès aux soins que ce serait vraiment un grand manque s'ils ne siégeaient pas aux comités qui en traitent. Nous essayons vraiment de les intégrer aussi souvent que possible. »

– D^{re} Isabelle Tardif

CONSULTATION AU DSQ : DES LIMITES À NE PAS FRANCHIR

Par la *Direction des affaires juridiques et secrétariat de l'Ordre*



Pouvez-vous vérifier au Dossier santé Québec (DSQ) les résultats de la récente prise de sang de votre frère, parce que son rendez-vous médical a été reporté? Quelles conditions vous autorisent à consulter le dossier d'une personne au DSQ?

La réponse est simple : toute consultation au DSQ doit être en lien avec la prestation d'un soin ou d'un service pharmaceutique du patient. Ces mêmes conditions sont aussi obligatoires pour la consultation du dossier pharmacologique d'un patient, autant en établissement de santé qu'en pharmacie communautaire.

La technologie facilite incontestablement l'accès aux informations, ce qui permet d'améliorer la continuité des soins aux patients. En contrepartie, cette facilité d'accès peut alimenter une certaine

curiosité, mais demeure toutefois, d'un point de vue déontologique, répréhensible. Vous devez ainsi résister à la tentation de consulter le DSQ hors de votre cadre professionnel.

LES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

Trois récentes décisions rendues par le conseil de discipline de l'Ordre réaffirment cette obligation. En effet, trois pharmaciens ont été sanctionnés d'une période de radiation temporaire allant jusqu'à 6 mois après avoir été reconnus coupables d'avoir consulté le DSQ sans motif professionnel le justifiant.

Dans la première décision, une pharmacienne a été sanctionnée pour avoir consulté le dossier de collègues de son conjoint sans leur consentement, jusqu'à 62 reprises¹. Dans la seconde, une pharmacienne a consulté le dossier d'une fréquentation, sans

son consentement². Dans la troisième, un pharmacien a consulté le dossier d'un membre de son entourage à la demande d'un proche, sans son consentement³.

Le droit au secret professionnel est protégé par la Charte des droits et libertés de la personne et le Code des professions énonce l'obligation de tous les professionnels de respecter ce droit.

Une décision du conseil de discipline de l'Ordre exprime bien l'impact potentiel sur le public du non-respect par les professionnels de ce droit fondamental:

« Monsieur A. pourrait aussi perdre confiance dans la confidentialité des informations au DSQ et en l'administration du système de santé tel que constitué et mentionner l'incident à ses proches. Ces derniers pourraient aussi perdre confiance dans

l'administration de leurs données personnelles et confidentielles par les entités gouvernementales. La confiance du public envers les pharmaciens et les autres professionnels de la santé pourraient ainsi en être ébranlés. Le Conseil constate que les conséquences des fautes déontologiques de l'intimée pourraient être considérables.⁴ »

Il est donc important d'utiliser votre accès au DSQ seulement à des fins professionnelles. Il est tout aussi important de ne permettre l'accès au DSQ qu'aux intervenants autorisés, comme les techniciens, stagiaires et résidents en pharmacie. En respectant ces limites, non seulement vous pourriez vous éviter d'importantes conséquences, mais vous respectez le droit légitime à la confidentialité des patients. Pensez-y! ◀

¹ Pharmaciens (Ordre professionnel des) c. Gagnon, 2023 QCCDPHA 34 (CanLII);

² Pharmaciens (Ordre professionnel des) c. Poirier, 2023 QCCDPHA 15 (CanLII);

³ Pharmaciens (Ordre professionnel des) c. Lemay, 2023 QCCDPHA 6 (CanLII);

⁴ Pharmaciens (Ordre professionnel des) c. Poirier, 2023 QCCDPHA 15 (CanLII), par. 64;

Nous sommes à la recherche de **PHARMACIENS**

Ce que nous offrons

- Plusieurs postes disponibles;
- Affectations à la carte. OUI, nous avons cette flexibilité;
- Emplois étudiants;
- Stages communautaires non traditionnels.

Quelques avantages

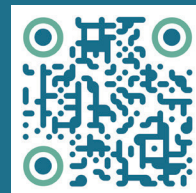
- Découverte de la nation Crie et de sa culture;
- Accès à presque tous les secteurs de la pharmacie dans un seul milieu de travail;
- Participation à la création et au développement de services en plein essor;
- Travail interdisciplinaire avec des professionnels de la santé et des services sociaux expérimentés.

Eeyou Istchee

Venez pour l'aventure
Restez pour les gens



RAINJIAH AAGPPHICP
CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE JAMES
CREE BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES OF JAMES BAY



LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL : UN OUTIL DE RÉTENTION EFFICACE

Par **Julie Rose Vézina** – 37^e AVENUE

Certaines bonnes idées naissent parfois d'une simple conversation. C'est lors d'une soirée de travail au département de pharmacie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) que les collègues Jean-Philippe Adam et Marie-Claude Langevin ont discuté de leur niveau de bien-être au travail. Une discussion qui allait mener à la création du projet HAPPY, en janvier 2020, et qui vise à améliorer le bonheur au travail. Un projet concluant autant sur le plan de la rétention que de l'attraction du personnel.

« Nous nous sommes mis à demander à nos collègues de donner une note sur 10 à leur niveau de bien-être au travail, et les réponses étaient vraiment variées. On s'est donc dit que ce serait une bonne idée d'évaluer ce qui pourrait être fait dans le département pour améliorer ces résultats », explique Marie-Claude Langevin, pharmacienne et cheffe adjointe aux soins pharmaceutiques au CHUM.

Le pharmacien et la pharmacienne ont d'abord cherché à mesurer le niveau de satisfaction dans le département à l'aide d'un sondage, avant d'implanter des mesures adaptées. Un an et demi plus tard, le duo a réalisé un second sondage pour vérifier si les mesures mises en place avaient obtenu l'effet escompté. Les résultats démontraient que la reconnaissance et la flexibilité des horaires étaient les aspects les plus importants pour le personnel.

« La plupart des gens pensent que tout ce qui compte, c'est un salaire élevé, mais il y a beaucoup d'autres choses importantes pour le bien-être au



travail », précise Jean-Philippe Adam, pharmacien et adjoint aux soins pharmaceutiques.

Favoriser la rétention des talents, améliorer la productivité et la performance, tout en augmentant la motivation et l'innovation sont autant d'avantages liés à l'accroissement du bien-être au travail. « Dans un monde hautement compétitif comme la pharmacie, c'est une excellente façon de retenir les gens et de les rendre heureux », estime-t-il.

L'employeur a donc un rôle essentiel à jouer. « Il faut poser des questions et être ouvert pour comprendre ce dont les personnes ont besoin pour être heureuses au travail. Il faut ensuite mettre en place un plan d'action. Les besoins ne sont pas forcément les mêmes pour les pharmaciens et pharmaciennes que pour les techniciens et techniciennes en pharmacie, par exemple », poursuit l'adjoint aux soins pharmaceutiques.

Le modèle HAPPY n'est cependant pas un modèle qu'on peut simplement dupliquer d'un établissement à un autre. « Le concept mise sur l'individualisation. Nous travaillons avec des êtres humains, qui sont tous différents, donc ce qu'il faut prioriser, c'est l'écoute active et les besoins spécifiques de chaque membre de l'équipe », expose Marie-Claude Langevin.

La formule à reproduire consiste donc à s'adapter et à rechercher le bien-être de son équipe, à se remettre en question en tant qu'employeur et à vouloir sincèrement faire mieux. « Il n'y a pas de recette miracle, mais certains aspects tels que la gestion des horaires, l'environnement de travail, l'autonomie et le niveau de reconnaissance sont au cœur de la démarche. Ces questions doivent donc être abordées avec les équipes pour être ensuite priorisées et individualisées », ajoute Jean-Philippe Adam.

UNE DÉMARCHE ACCESSIBLE

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, instaurer un tel processus est peu coûteux. « Il y a plusieurs choses qui peuvent être faites pour augmenter le bien-être au travail de nos pharmaciens et pharmaciennes, et qui ne coûtent presque rien, par exemple accorder plus de recon-

« Il y a plusieurs choses qui peuvent être faites pour augmenter le bien-être au travail de nos pharmaciens et pharmaciennes, et qui ne coûtent presque rien, par exemple accorder plus de reconnaissance, et cela a un impact majeur. »

naissance, et cela a un impact majeur », explique Marie-Claude Langevin.

Le télétravail est également un point fort qui, une fois la structure informatique mise en place, ne demande que des ajustements au point de vue de l'organisation du travail, ce qui réduit en même temps le taux d'absentéisme pour cause de maladie.

DES RÉSULTATS CONCLUANTS

Près de trois ans après l'implantation du projet HAPPY au CHUM, les impacts sur le milieu de travail sont bien concrets : un taux de rotation du personnel de moins de 5 %, des gens qui s'impliquent dans les comités, les projets et l'enseignement, et aucun congé pour cause de santé mentale. « Donc, pour nous, sur le plan de notre attractivité tout autant que sur celui de la rétention, ce projet a un impact très positif. L'ambiance de travail s'est améliorée, et les gens se sentent plus à l'aise de s'exprimer. »

Jean-Philippe Adam et Marie-Claude Langevin estiment que cette démarche devrait être généralisée dans les pharmacies du Québec pour améliorer le bien-être au travail de leur personnel. « La démarche HAPPY est aussi une réponse à la pénurie de main-d'œuvre qui frappe notre milieu. Avec les milliers d'heures que l'on passe au travail au cours d'une vie, aussi bien s'y sentir bien ! » conclut la pharmacienne. ◀

COMMENT ME PRÉSENTER COMME PHARMACIEN ?

Au quotidien, vous interagissez avec vos patients, vos collègues, d'autres professionnels de la santé et des partenaires. Vous communiquez à l'oral et à l'écrit. Voici un rappel des façons de vous présenter, comme pharmacien, dans ces différents contextes.



- **En personne** : Portez une épinglette d'identification indiquant votre prénom, votre nom ainsi que votre titre de pharmacien.
Ex. : John Doe, pharmacien
- **Communication verbale** : Présentez-vous en mentionnant votre nom complet, ainsi que votre titre de pharmacien.
Ex. : Bonjour ! Je suis John Doe, pharmacien.
- **Communication écrite** : Indiquez votre nom complet en lettres moulées, suivi de votre numéro de membre ainsi que votre signature. Ex. : John Doe, 123456 + signature
- **Communication numérique** : Dans les signatures de courriel ou de documents officiels, le titre « pharmacien » sous-entend que vous détenez une formation de premier cycle en pharmacie. Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter « B. Pharm. » ou « Pharm. D. ». Cependant, si vous avez complété une formation de deuxième ou de troisième cycle (ex. : M.B.A., M. Sc., etc.), vous pouvez l'ajouter. Ex. : John Doe, pharmacien, M.B.A.

VOUS AVEZ UN TITRE DE DOCTEUR ? UTILISEZ-LE FIÈREMENT !

Si vous détenez un doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.), vous pouvez indiquer le titre de docteur dans les contextes que vous souhaitez.

À l'écrit, que ce soit sur votre épinglette d'identification ou dans votre signature, vous pouvez l'ajouter avant vos prénom et nom. Il est alors important de préciser votre titre de pharmacien. Ex. : Docteur (ou Dr) John Doe, pharmacien

Vous pouvez également indiquer le titre de docteur après votre nom, en précisant que c'est en pharmacie. Ex. : John Doe, docteur en pharmacie ◀

EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus, consultez l'article 58.1 du Code des professions ou [cette question de pratique](#).



PHARMA TRANSAC INC. COURTIER EN PHARMACIE

LES SPÉCIALISTES DE LA PHARMACIE INDÉPENDANTE

ÊTRE BIEN REPRÉSENTÉ FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE!

AVEC TOUT PRÈS DE 300 TRANSACTIONS DE PHARMACIE RÉALISÉES PARTOUT AU QUÉBEC ET PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR VOUS FAIRE CONSEILLER.

PHARMACIEN(NE) PROPRIÉTAIRE

Vous songez vendre? Laissez-nous, confidentiellement, vous donner notre opinion sur la valeur marchande de votre pharmacie. Avant d'accepter une offre, surtout si peu d'acheteurs ont été sollicités, n'hésitez pas à nous consulter, sans engagement et sans frais, afin d'être certain de vendre à un prix raisonnable. Avec l'expérience que nous cumulons, nous avons presque tout vu. Nous travaillons avec toutes les bannières et nous sommes en mesure de bien vous conseiller AVANT et PENDANT le processus de vente. Être représenté par une personne qui s'occupe seulement de vos intérêts et qui n'a pas de conflit d'intérêt parce qu'elle représente en même temps, soit l'acheteur, soit la bannière, fait toute la différence.

POUR LES PHARMACIENS(NES) QUI SOUHAITENT DEVENIR PROPRIÉTAIRES

Puisque les dossiers de vente demeurent confidentiels, [communiquez avec nous](#) et toutes les bannières et intervenants de l'industrie afin de vous faire connaître. Faire savoir à l'industrie que vous êtes à la recherche est primordial. Vous ne savez pas qui vous présentera le BON dossier. Vous avez des questions concernant l'acquisition d'une pharmacie, appelez-nous! C'est gratuit et confidentiel.

pharmatransac.com

MARC JARRY
Bur. : 514 529-7370
Cell. : 514 771-7370

PASCAL BOURQUE
Bur. : 418 619-0637
Cell. : 418 254-8350

QUESTION DE PRATIQUE

**QUE FAIRE LORSQUE VOUS N'AVEZ PAS
LA QUANTITÉ TOTALE
NÉCESSAIRE D'UN MÉDICAMENT
POUR PRÉPARER UNE ORDONNANCE ?**



Il arrive régulièrement que vous n'ayez pas suffisamment d'un médicament pour remplir une ordonnance, que ce soit en raison d'une demande accrue pour ce médicament, d'un problème d'approvisionnement ou d'une rupture d'inventaire.

FAVORISEZ TOUJOURS UN SERVICE UNIQUE DE LA QUANTITÉ TOTALE, MÊME SI CELA SIGNIFIE D'ATTENDRE AVANT DE SERVIR LE PATIENT

Le service unique diminue le risque d'erreur, favorise les gains de temps, évite des questions de la part des patients (sur le changement d'apparence ou de dosage du médicament), augmente la satisfaction et fait en sorte que le patient a accès à toute sa thérapie d'un seul coup.

Plusieurs situations peuvent permettre un service unique et ainsi diminuer les manipulations amenées par les « devons » :

- Le patient prend déjà le médicament et il lui en reste;
- Le délai de réception du médicament vous permet un service unique au temps opportun;
- Le délai d'attente pour amorcer une nouvelle thérapie est acceptable.

SI UN SERVICE UNIQUE N'EST PAS POSSIBLE, ASSUREZ-VOUS QUE L'INFORMATION AU DOSSIER REFLÈTE CE QUE LE PATIENT A REÇU

Lorsqu'un service unique n'est pas possible, documentez le dossier patient en indiquant la marque de commerce, la teneur et la quantité de médicaments servis. Vérifiez auprès de votre fournisseur les fonctionnalités disponibles à votre logiciel pour refléter avec exactitude le service effectué.

Vous serez alors en mesure :

- D'avoir une traçabilité du service;
- D'étiqueter adéquatement le médicament servi;
- De tenir votre inventaire avec exactitude (particulièrement pour les substances désignées).

De plus, le Dossier santé Québec rendra une image juste du service au dossier du patient.

Que vous optiez pour un service unique ou en plusieurs fois, n'oubliez pas de communiquer clairement les informations utiles au patient afin qu'il puisse bien comprendre la situation. ◀

**THERMOMÈTRE ENREGISTREUR
POUR RÉFRIGÉRATEURS
À VACCINS**



GE4648ENR

Capteur isolé
des changements
rapides de
température

**CENTRIFUGEUSES POWERSPIN™ HX
AVEC ROTOR HORIZONTAL POUR
6 TUBES DE PRÉLÈVEMENT SANGUIN**



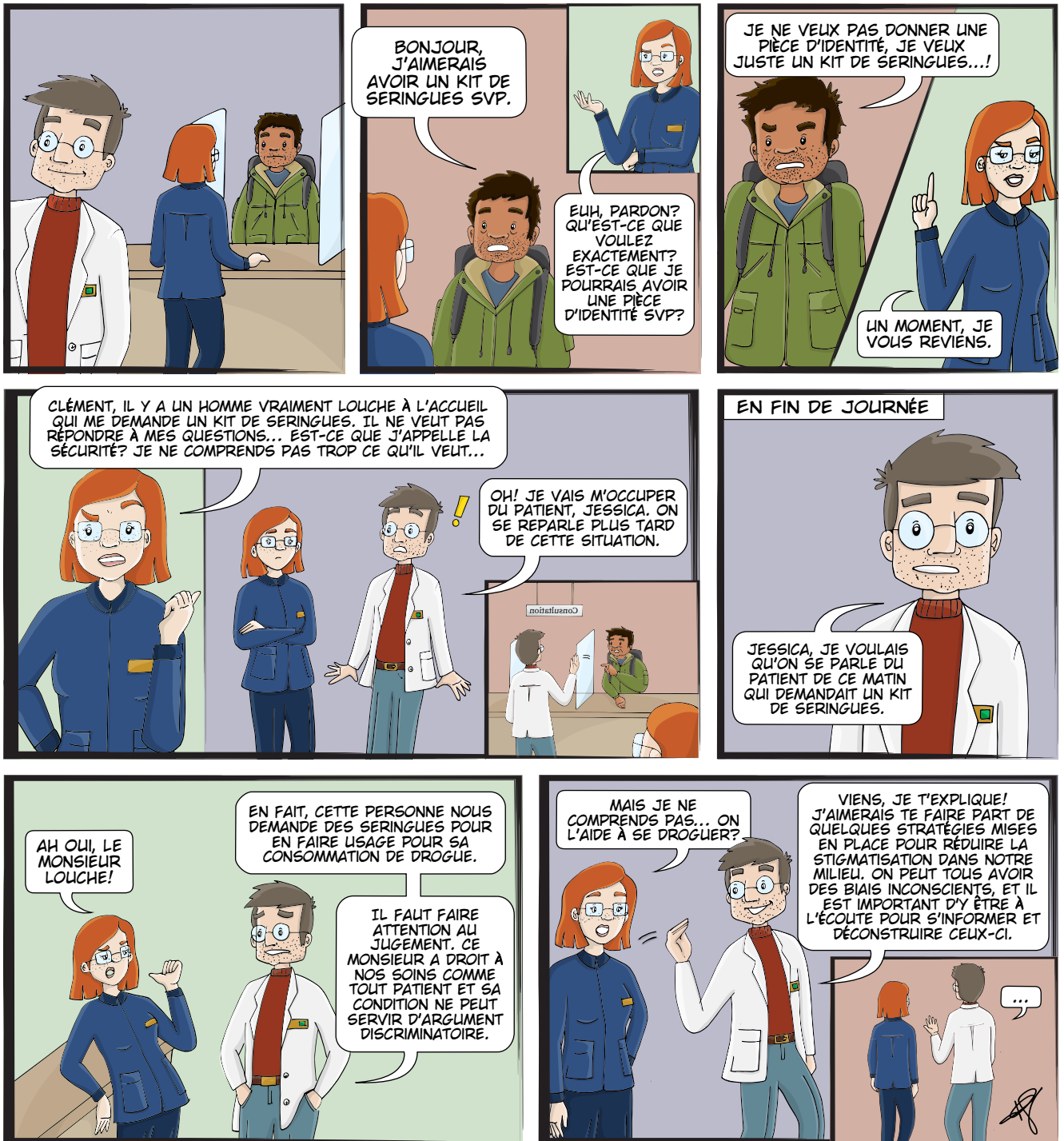
**RÉFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS
À VACCINS**



GENEQ inc.
INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES

(514) 354-2511 1 800 463-4363 www.geneq.com

LE PETIT MONDE DE CLÉMENT



Comme professionnel de la santé, nous devons mettre en place des milieux de soins sensibles aux réalités individuelles.

Vous désirez en apprendre davantage sur l'approche de soins centrée sur la personne?

Suivez notre formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Plus de détails au maestro.opq.org.

PORTRAIT DE PHARMACIEN

ALEXANDRE CAMPEAU CALFAT – POLYPHARMACIE ET DÉPRESCRIPTION

Alexandre Campeau Calfat est pharmacien diplômé depuis 2016. Il travaille en milieu communautaire, en groupe de médecine familiale (GMF) et est candidat au doctorat en pharmacoépidémiologie de l'Université Laval sous la direction de Caroline Sirois.

Au cours de ses deux premières années d'exercice, il constate les enjeux de l'utilisation accrue de médicaments, particulièrement en contexte de vieillissement. Les escalades de traitement, associées à des risques et des coûts, ne sont pas toujours optimales, tant pour le patient que pour la bonne gestion des ressources en santé. Pour mieux s'outiller à gérer la polypharmacie de ses patients, il complète sa certification de spécialiste en révision de dossier du National Board of Medication Therapy Management (BCMTMS). La question demeure : est-ce possible que nos traitements causent du tort, alors que leur objectif premier est le bien ? C'est pour répondre à cette question que M. Campeau Calfat a décidé d'apporter sa brique à l'édifice de la recherche en complétant une maîtrise en épidémiologie avant d'entamer un doctorat en pharmacoépidémiologie.

Bien qu'il puisse être nécessaire pour un patient de prendre plusieurs médicaments à la fois, il n'est pas rare que la polypharmacie soit potentiellement inappropriée. Cela inclut la prise de médicaments inadaptés et l'omission de médicaments nécessaires. Une polypharmacie inappropriée peut aussi être susceptible d'entraîner des effets indésirables, des interactions médicamenteuses et des hospitalisations. L'objectif d'Alexandre : trouver un nombre de médicaments utilisés en concomitance qui, une

fois dépassé, serait associé à davantage de risques que de bénéfices, en particulier chez les personnes âgées. Ce nombre agirait à titre de repère pour les cliniciens qui souhaitent réduire les risques iatrogéniques d'une polypharmacie potentiellement inappropriée à l'aide de révisions de dossier.



M. Campeau Calfat préconise une approche collaborative qui mènerait les pharmaciens communautaires à discuter davantage de la polypharmacie avec leurs patients.

Avec l'utilisation accrue de médicaments, la polypharmacie est un enjeu de santé publique ayant entre autres solutions la déprescription. Les pharmaciens ont maintenant l'autonomie de modifier des thérapies médicamenteuses en cessant la prise d'un médicament susceptible de causer plus de risques que de bénéfices, entre autres. Ces nouveaux actes permettent de lancer concrètement la réflexion sur le bon usage des médicaments et de sortir d'un statu quo potentiellement risqué chez des patients qui utilisent la même thérapie depuis plusieurs années.

M. Campeau Calfat préconise une approche collaborative qui mènerait les pharmaciens communautaires à discuter davantage de la polypharmacie avec leurs patients. Cette approche est essentielle afin d'assurer qu'une polypharmacie soit appropriée et alignée avec les objectifs des patients. Il

est essentiel que le patient soit impliqué tout au long du processus de déprescription. Ce processus peut sembler long, mais la déprescription peut être implantée simplement, sans changements radicaux. D'autant plus qu'elle est désormais un acte facturable dans le cadre de la nouvelle entente AOPP-MSSS. Alexandre estime qu'elle peut être débutée assez facilement, en la proposant d'abord à des patients que l'on connaît bien et avec lesquels un fort lien de confiance est déjà établi. L'objectif est simple : réduire le fardeau médicamenteux en évitant de façon générale 1) les médicaments sans indication, 2) les médicaments potentiellement inappropriés et 3) les médicaments pour lesquels une solution de rechange plus sécuritaire existe, qu'elle soit pharmacologique ou non.

Au début de sa carrière, M. Campeau Calfat ne pouvait imaginer toutes les possibilités qu'offre le titre de pharmacien. Être expert du médicament, sous toutes ses facettes, c'est vraiment stimulant! En exerçant conjointement dans le milieu communautaire et en GMF, en faisant de la recherche au sein de centres de recherche comme VITAM-Centre de recherche en santé durable et en collaborant à différents projets au sein de la Fondation AGES en gériatrie sociale et du Réseau canadien pour l'usage approprié des médicaments et la déprescription, Alexandre a compris à quel point le pharmacien peut jouer un rôle fondamental pour rallier les cliniciens, les chercheurs et les décideurs en santé autour du thème commun qu'est l'utilisation sécuritaire des médicaments pour le bien-être des patients. ◀

Des réponses à vos questions en quelques clics

Vous désirez valider certains renseignements ou encore savoir comment procéder dans diverses situation ?
Visitez notre foire aux questions sur la pratique professionnelle.



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

Deux façons simples d'accéder à l'information

1

En cliquant sur une thématique (projet de loi 31, ordonnances, organisation du travail, etc.)

2

En cherchant via le moteur de recherche

Disponible au **opq.org**

Pratique professionnelle > Questions de pratique

LJT accueille l'équipe de Fernet Avocats



LJT Avocats est fier d'annoncer que l'équipe de Fernet Avocats, un cabinet au service des pharmaciens et autres professionnels de la santé, s'est joint à nous.

L'équipe de Fernet Avocats, spécialisée en droit disciplinaire et pharmaceutique, possède une connaissance approfondie du marché pharmaceutique et du fonctionnement des différents ordres professionnels de l'industrie de la santé. Cette expertise lui permet de faire des représentations devant les différents conseils de discipline et de réaliser diverses transactions commerciales dans ce champ d'activités.

Me Paul Fernet

Me Paul Fernet jouit d'une réputation enviable en droit pharmaceutique et professionnel. Il pratique également en droit des affaires et en droit du travail. En plus de sa formation en droit, Me Fernet est détenteur d'un baccalauréat en pharmacie et a été pendant plusieurs années président de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Il est toujours membre de cet Ordre et rédige fréquemment des articles dans l'actualité pharmaceutique.

Me Andrée-Anne Fernet

Me Andrée-Anne Fernet a d'abord été stagiaire au bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Par la suite, elle a rejoint l'équipe de Fernet Avocats au sein de laquelle elle a développé une pratique en litige, en droit du travail, en droit corporatif ainsi qu'en droit professionnel et disciplinaire. Elle a une compréhension des enjeux du monde de la pharmacie, ce qui lui permet de gérer des dossiers délicats.

Me Cédric-Anthony Gohier

Me Cédric-Anthony Gohier s'est quant à lui joint à l'équipe de Fernet Avocats en septembre 2020 afin de compléter son stage de formation professionnelle de l'École du Barreau, et développe maintenant sa pratique en droit du travail, en droit corporatif et en droit professionnel et disciplinaire.

En plus de soutenir le Cabinet dans sa constante croissance, ces professionnels chevronnés contribueront au succès de notre clientèle.

« L'intégration de cette nouvelle équipe au sein de LJT positionnera le Cabinet comme un partenaire de choix dans l'offre globale de services juridiques destinée aux pharmaciens et autres professionnels de la santé » ajoute Me Robert Thiffault, associé et gestionnaire du Cabinet.

Faculté de pharmacie

Université 
de Montréal


FOCUS

**Pharmacothérapie
chez la personne
âgée :**

**une démarche
à appliquer dans
votre pratique**



Profitez d'activités interactives pour vous permettre de :

Développer un plan de soins pharmaceutiques adapté aux besoins des personnes âgées.

Appliquer une méthode structurée de révision globale de la médication.

Apprécier les éléments visant à mettre en œuvre une collaboration interdisciplinaire efficace dans le suivi de la pharmacothérapie.

En mode autoapprentissage à faire quand vous le voulez.

Une façon efficace et flexible d'obtenir 9 heures de formation continue obligatoire.

